

## DESCRIPTIF DE FONCTION OUVRIER QUALIFIÉ TÉLÉPHÉRIQUE.

### 1. Contexte organisationnel

Direction	Régie Foncière
Fait rapport à	Responsable technique du téléphérique
Lien de coordination	Équipe du téléphérique

### 2. Finalités de la fonction

Sous l'autorité du responsable technique du téléphérique, il est chargé de vérifier l'état de l'installation et d'en assurer en permanence le fonctionnement en toute sécurité, tout en assurant les missions d'accueil et d'assistance aux usagers.

Sa connaissance de tous les éléments électriques, électroniques et mécaniques de l'ensemble des équipements lui permet d'assurer la maintenance et l'entretien à charge de l'exploitant.

Il a pour tâche de contrôler les différents éléments constituant le système de remontée mécanique et de veiller à leur bon fonctionnement. Il assure ainsi les tâches d'entretien habituel pour prévenir les risques de défaillance et de dysfonctionnement : réglage, nettoyage, graissage, changement d'éléments usés ou défectueux. Son savoir-faire lui permet d'identifier la cause de l'anomalie et de trouver rapidement les moyens d'y remédier. Il effectue les réparations dans le délai le plus court possible afin que le téléphérique ne s'arrête pas. Il procède aux essais et à la remise en service avec le responsable technique. Il remplace en cas de nécessité le responsable technique du téléphérique.

### 3. Responsabilités et tâches spécifiques à la fonction

Conduite de l'installation téléphérique	En adaptant la vitesse de l'appareil aux situations et en appliquant la réglementation en vigueur et les consignes de l'entreprise.
Maintenance préventive	Toutes les tâches de contrôle réglementaire conformément aux notices de maintenance du constructeur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- préparation du téléphérique avant ouverture au public</li> <li>- contrôles visuels de l'ensemble des installations</li> <li>- vérifications journalières, hebdomadaires, mensuelles</li> <li>- assurer les petits travaux d'entretien sur la ligne et en stations</li> <li>- fermeture de ligne en fin de journée et fin de saison ou en cas de panne</li> </ul>
Maintenance corrective	Toutes les tâches de contrôle, d'entretien et de réparation liées à la survenue d'un événement extraordinaire (givre, tempête, panne, ..) Rendre compte à sa hiérarchie en cas d'anomalies pour assurer une parfaite communication et coordination
Accueil et assistance des usagers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseiller les usagers en cas de besoin pour assurer leur sécurité et leur confort en collaboration avec l'agent d'accueil</li> <li>- veiller à la sécurité des usagers en cas de panne ou d'incident. En procédant immédiatement à leur évacuation en cas de besoin.</li> </ul>

### 4. Compétences spécifiques liées à la fonction

Connaissances (Savoir)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou disposer d'une expérience équivalente (électromécanicien, électricien, mécanicien) ;</li> <li>- Disposer d'une connaissance technique dans un domaine précis</li> </ul>
------------------------	--

	(électromécanique, ...) ; - Disposer d'une connaissance pratique de l'électricité et de la mécanique.
Aptitudes (Savoir-faire)	- Connaître les systèmes de téléphérique : être capable de comprendre et de manipuler les différents systèmes de téléphérique tels que les freins, les câbles, les tours, les poulies, et les roulements afin d'assurer un transport sûr des passagers ; - Savoir prévenir les risques de dysfonctionnement ; - Savoir identifier rapidement les causes d'un dysfonctionnement et trouver une solution pour le résoudre.
Attitudes (Savoir-être)	- Grande capacité d'adaptation et de réactivité ; - Savoir travailler en équipe et aussi de manière autonome ; - Grande rigueur ; - Grand sens de l'observation, de l'analyse et de la déduction ; - Soucieux de la sécurité et du respect des réglementations et des normes de sécurité. - Ne pas être sujet au vertige.

## **5. Conditions d'accès à la fonction**

Par recrutement- remplir les conditions d'accès de la fonction telles que définies par la convention collective du travail du 30/06/2011 (MB 16/09/2013) de la Commission paritaire 333 pour les attractions touristiques. : poste d'ouvrier qualifié – classe 2 (salaire minimum de 2.176,01€/mois, à l'échelon 0. Prise en compte de l'expérience équivalente).

Par recrutement :

A la personne pour qui est requis un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou disposant d'une expérience équivalente.

Épreuve orale consistant en des mises en situation et questions subsidiaires permettant de déterminer l'aptitude du candidat à la fonction.

## **6. Critères d'évaluation**

L'ouvrier qualifié téléphérique est évalué par la Directrice de la Régie foncière et le responsable technique du téléphérique dans le respect des critères définis dans le présent descriptif de fonction en tenant compte de la bonne exécution des tâches qui lui seront confiées.